

CULTURE**Association Jazz'Ivry**

Convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2017

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Jazz'Ivry a pour objet la promotion et la diffusion de la musique de jazz dans sa diversité et des musiques parentes (blues, gospel).

Cette association participe pleinement à la vie musicale et au rayonnement culturel de la ville grâce notamment à :

- l'éclectisme de ses activités de diffusion musicale (style, musiciens, instruments ...),
- la fréquentation de ses concerts par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif,
- son orientation sociale (gratuité de ses manifestations pour les jeunes et les demandeurs d'emplois),
- le développement de ses collaborations avec d'autres entités culturelles de la ville.

Aussi, la ville souhaite soutenir les actions menées par cette association auprès de la population au travers d'un prêt de local et de l'attribution d'une subvention.

Le montant de cette subvention s'élève à 5 000 € par an depuis plusieurs années.

Les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de cette association sont fixés dans une convention d'objectifs pluriannuelle. Celle-ci prévoit notamment que l'association s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions comprenant en outre l'organisation de concerts mensuels et le partenariat avec les différents établissements culturels locaux. L'association s'engage de plus à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs ainsi fixés.

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2014

Je vous propose donc d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle à passer avec l'association Jazz'Ivry.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

P.J. : convention.

CULTURE

Association Jazz'Ivry

Convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2017

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que dans le cadre des orientations du programme municipal, la ville soutient la vie associative locale au travers d'aides financières et matérielles,

considérant que l'association Jazz'Ivry participe pleinement à la vie musicale et au rayonnement culturel de la ville,

vu sa délibération en date du 28 avril 2011 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelles 2011/2013 avec l'association Jazz'Ivry,

considérant qu'il convient de conclure une convention pour les années 2014 à 2017,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2014/2017 à passer avec l'association Jazz'Ivry et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants et tous les actes y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 4 FEVRIER 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 4 FEVRIER 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 31 JANVIER 2014